

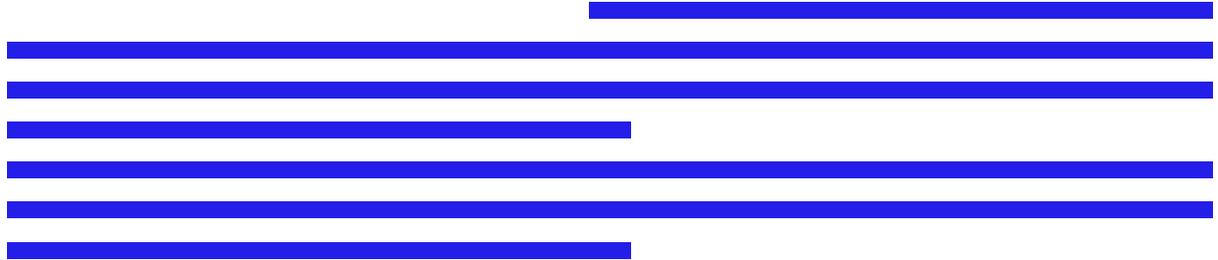


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

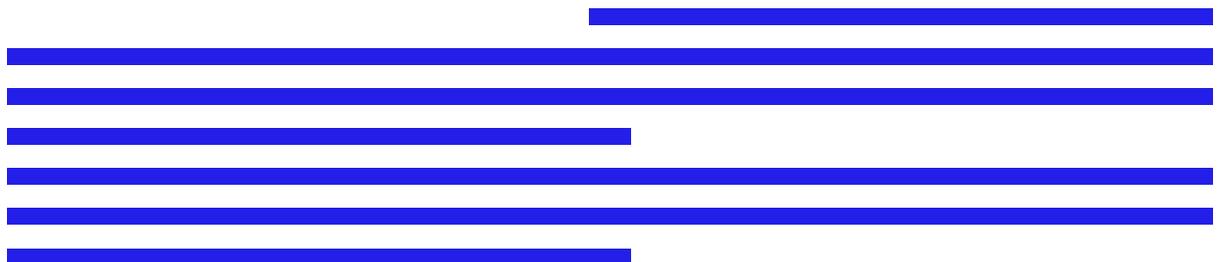
ENSAI'

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion



PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

--FPC--
formation
professionnelle
continue



L'organisation de la Formation professionnelle continue d'architecte s'appuie sur l'ordonnance n°2005-1044 du 26 août 2005 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'architecte.

1- PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉ-REQUIS.

La formation professionnelle continue en architecture est ouverte aux personnes en activité justifiant d'une expérience professionnelle antérieure dans le domaine de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace d'une durée de :

- 4 ans pour les candidats titulaires d'un diplôme consacrant au moins deux années d'études supérieures après le baccalauréat
- 6 ans pour les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
- 8 ans pour les autres candidats

A l'entrée dans la formation, le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum à temps plein dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architecte.

Chaque candidat doit présenter un dossier de candidature qui est soumis à la commission de validation des Parcours.

Les candidats retenus seront ensuite convoqués aux épreuves d'admissibilité suivantes :

- une épreuve de vérification de l'aptitude du candidat au projet d'architecture à partir d'un dossier comportant des documents écrits et graphiques : élaboration d'une esquisse et rédaction d'une note de présentation (coefficient 8 ; durée 8 heures).
- une épreuve de culture générale portant sur l'histoire de l'architecture, de la ville et de l'art à partir de documents iconographiques ou écrits (coefficient 3 ; durée 3 heures)
- un test d'évaluation du niveau du candidat en mathématiques appliquées à la construction (coefficient 2 ; durée : 2 heures)

Les candidats ayant satisfaits aux épreuves d'admissibilité seront convoqués pour une épreuve d'admission. C'est une épreuve orale de 0 à 20, comportant un exposé sur le thème de l'architecture et de son environnement culturel, économique et social et suivi d'un entretien avec les membres du jury. Le jury dispose du dossier fourni par le candidat à la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Au final, seront retenus entre 20 et 25 candidats.

2- OBJECTIFS DE LA FORMATION.

Le 1er cycle est le moment du déconditionnement et du regard critique sur les réflexes du « faire », acquis en entreprise. Il doit, en outre, permettre aux stagiaires d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

Le 1er cycle comporte au minimum 900 heures encadrées, sur une durée de 2 ans, réparties en 16 unités d'enseignement et conduit au diplôme d'étude en architecture, conférant le grade de Licence.

Le 2e cycle est le moment de l'élaboration du nouveau positionnement professionnel personnel faisant suite aux acquisitions théoriques. De plus, il doit permettre au stagiaire :

De maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture ;

- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux ; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.
De se préparer :

- aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
- à la recherche en architecture.

Le 2e cycle comporte au minimum 800 heures encadrées, sur une durée de 2 ans, réparties en 12 unités d'enseignement et conduites au diplôme d'état d'architecte, conférant le grade de Master. S'engager dans la FPC demande un lourd investissement, matériel et humain, gage de réussite pour le stagiaire. Ceci est évidemment dû au fait d'avoir à mener parallèlement formation à l'école, vie professionnelle et vie personnelle.

L'engagement dans la formation doit donc être mûrement réfléchi.

3- CONTENUS DE LA FORMATION

La formation dispensée à l'ENSAM sur 8 semestres apporte les éléments théoriques indispensables à la formation d'un architecte. Les enseignements dispensés s'articulent autour du projet d'architecture en commençant par aborder par la maison individuelle, puis le logement collectif pour finir en Master par du projet urbain. Les enseignements théoriques couvriront les champs disciplinaires suivants :

- Sciences, techniques de l'environnement,
- Théorie, espace et société
- Art et représentation

Le programme pédagogique spécifique à la FPC et habilité au même titre que la Formation initiale par la tutelle, suit la progressivité dispensée en formation initiale mais est adaptée aux profils des stagiaires de la FPC.

En parallèle de la formation théorique, les stagiaires doivent exercer une activité professionnelle pendant toute la durée de la formation sous l'autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes. Ceci étant la garantie du caractère formateur de l'expérience pratique acquise. A chaque rentrée scolaire, le stagiaire doit faire preuve de son activité professionnelle «sous autorité d'un architecte ou d'un bureau d'architectes».

La délivrance du diplôme d'études en architecture (Licence), puis, du diplôme d'État d'architecte (Master) est soumise à l'obtention de l'ensemble des crédits ECTS correspondant aux divers enseignements de chaque cycle, dispensés à l'école, ainsi qu'à la justification de l'activité professionnelle.

4- DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation se déroule sur 4 années à raison d'une semaine de cours par mois en cycle licence. Dès lors où les stagiaires de la FPC sont intégrés aux ateliers de projet de la formation initiale en cycle master, la formation aura lieu deux à trois jours tous les quinze jours.

Les stagiaires de la FPC ont une salle qui leur est dédiée avec un vidéoprojecteur, une connexion à internet,... Ils ont également accès aux structures de l'école à savoir le laboratoire informatique, l'atelier maquette, la médiathèque, la matériauthèque, l'atelier de Fabrique numérique.

Tous les semestres sont organisés des évaluations pour chaque enseignement puis des jurys. Chaque année le stagiaire doit procéder à une inscription administrative et pédagogique en fonction des résultats de l'année précédente.

CONTACTS

Laure DELIGNE

Bureau de la professionnalisation

Responsable HMONP, FPC

Master Urbanisme, enquête sur diplômés

laure.deligne@montpellier.archi.fr

T. 04 67 91 71 11

Lisette VIEIRA

Directrice par intérim

Directrice administrative et financière

lisette.vieira@montpellier.archi.fr

Isabelle AVON

Directrice du développement et de la communication

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

Pierre ROSIER

Directeur de l'école de La Réunion

pierre.rosier@montpellier.archi.fr

179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89

F. 04 67 41 35 07

www.montpellier.archi.fr

ENSΔII

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion